/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-331 du 20 septembre 1983

chargeant le Camarade Paul AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Manassé AYAYI, Ministre du Commerce pour compter du 15 Septembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi n° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complètée ;

VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n° 83-305 du 27 août 1983 chargeant le Camarade Rmain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 août 1983 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 15 Septembre 1983, le Camarade Paul AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce pendant la période de congé administratif du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 20 septembre 1983

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MJP-6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-